

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 9 mars 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2023-037

CESSION D'UN TERRAIN
COMMUNAL SEUL
CADASTRE AL 1660, SIS LA RUE
MARECHAL GALLIENI
MODIFICATION DE L'IDENTITE
DE L'ACQUEREUR

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 9 mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Pamela Trécasce par M. Alain Iafar, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique Bassonville, Mme Patricia Fimar par Mme Firose Gador.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 février 2023.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 10 mars 2023.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SEUL
CADASTRE AL 1660, SIS LA RUE MARECHAL GALLIENI
MODIFICATION DE L'IDENTITE DE L'ACQUEREUR**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite Loi ELAN, complétée par Décret n° 2019-1183 du 15 novembre 2019 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRé ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat ;

Vu la délibération n° 2022-116 du 2 août 2022 approuvant la cession de la parcelle communale seule cadastrée AL 1660 à monsieur Yannick Chane-Kwong-Mat ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant :

- Le courriel des Notaires du Port, informant la Ville de la situation maritale des époux Yannick Chane-Kwong-Mat et Nelly, Marie-Jessica, Stéphanie Titus, commun en biens depuis le 18 août 2007 ;

- Il y a lieu dès lors, de modifier l'identité de l'acquéreur ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 22 février ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de la demande de substitution de l'acquéreur annexée au rapport et d'accepter d'y donner suite ;

Article 2 : d'approuver en conséquence la cession de la parcelle seule cadastrée AL 1660, sise 30 rue Maréchal Galliéni, à monsieur et madame Yannick et Nelly Marie Jessica Stéphanie Chane-Kwong-Mat, au prix de 124 000 € hors taxe, pour un usage exclusif d'habitation ;

Article 3 : de rappeler que tous les frais de rédaction de l'acte de vente seront supportés par l'acquéreur ;

Article 4 : de rappeler qu'un droit d'usage et d'habitation sera inscrit dans l'acte au profit de madame Marie-Ange Faustin, aïeule de monsieur Yannick Chane-Kwong-Mat mais aussi propriétaire et occupante historique de la construction y édifiée ;

Article 5 : de différer au 30 septembre 2023 au plus tard la date de réalisation de la vente par acte authentique ;

Article 6 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SEUL
CADASTRE AL 1660, SIS LA RUE MARECHAL GALLIENI.
MODIFICATION DE L'IDENTITE DE L'ACQUEREUR**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet de cession d'une parcelle de terrain seul cadastrée section AL1660, d'une contenance de 370 m², sise 30 rue Maréchal Galliéni, à monsieur et madame Yannick et Nelly, Marie-Jessica, Stéphanie Chane-Kwong-Mat.

Par délibération n° 2022-116 du 2 août 2022, le conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle communale AL 1660 seule à monsieur Yannick Chane-Kwong-Mat, pour un montant de 124 000 € HT conforme à l'avis du Domaine.

Toutefois, par courriel du 30 décembre 2022, le notaire rédacteur de l'acte de vente a informé la Ville que monsieur Yannick Chane-Kwong-Mat est marié sous le régime de la communauté de biens, depuis le 18 août 2007, à madame Nelly, Marie-Jessica, Stéphanie Titus et, qu'en conséquence, la cession de ce terrain communal devait être réalisé au profit du couple.

Dans ces conditions, le présent rapport a pour objet de rectifier l'identité de l'acquéreur. Les autres conditions principales de la vente sont maintenues conformément aux termes de la délibération municipale n° 2022-116 précitée.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

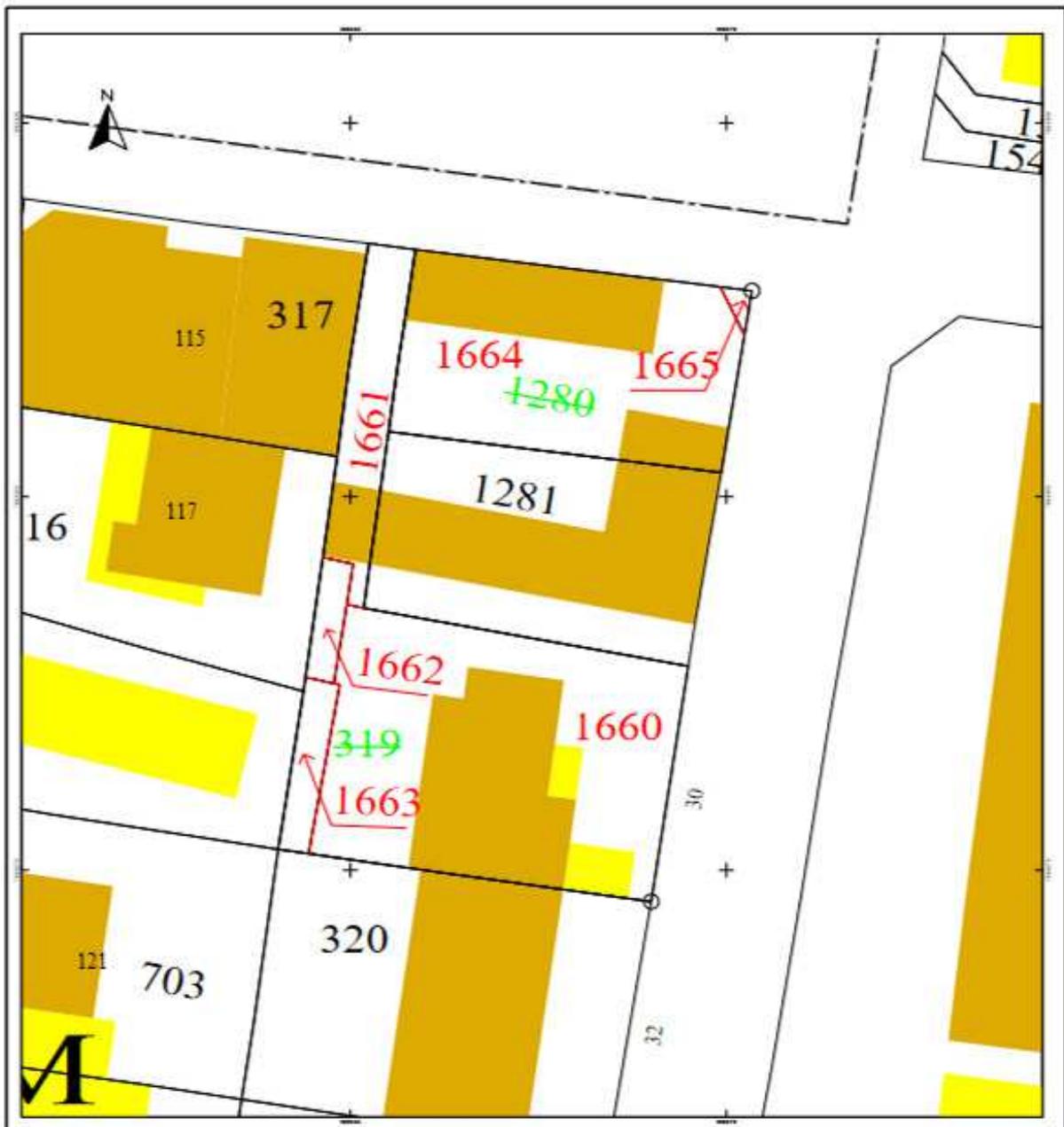
- de prendre acte de la demande de substitution de l'acquéreur annexée au rapport et d'accepter d'y donner suite ;
- d'approuver en conséquence la cession de la parcelle (seule) cadastrée AL 1660, sise 30 rue Maréchal Galliéni, à monsieur et madame Yannick et Nelly, Marie-Jessica, Stéphanie Chane-Kwong-Mat, au prix de 124 000 € hors taxe, pour un usage exclusif d'habitation ;
- de rappeler que tous les frais de rédaction de l'acte de vente seront supportés par l'acquéreur ;
- de rappeler qu'un droit d'usage et d'habitation sera inscrit dans l'acte au profit de madame Marie-Ange Faustin, aïeule de monsieur Chane-Kwong-Mat mais aussi propriétaire et occupante historique de la construction y édifiée ;
- de différer au 30 septembre 2023 au plus tard la date de réalisation de la vente par acte authentique ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Extrait du plan cadastral modifié,
- Plan de bornage,
- Avis du Domaine,
- Courriel du notaire,
- Extrait de la délibération n° 2022-116 du 02/08/2022

ANNEXE 1 : Extrait du plan cadastral modifié.

Commune : LE PORT (407)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : AL Feuille(s) : 000 AL 01 Qualité du plan : Plan régulier avant 2003/1980 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/250 Date de l'édition : 19/08/2021 Support numérique : _____
N° d'ordre du document d'arpentage : 1766 M Document vérifié et numéroté le 19/08/2021 A CDF Saint Denis Par Marina PALAMA Inspectrice Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ affectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____ Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 5463. A _____ le _____	D'après le document d'arpentage dressé Par MONSCH (2) RAT : 2896 f Le 08/06/2021
Cachet du service d'origine : Saint Denis de la Réunion 1 rue Champ Flouat CS 91013 97744 SAINT-DENIS CEDEX 9 Téléphone : 02 62 48 63 1 Fax : 02 62 48 69 02 cdf.saint-denis-de-la-reunion@dgif.finances.gouv.fr	<small>(1) Ruler des mesures sur le terrain, à l'aide d'un piquetage qui sera en cas d'une erreur jugée grave devant par voie de rétractation, être effectué par ailleurs l'arpentage. (2) Qualité de la profession agréée (géomètres experts, inspecteur, géomètre ou technicien rebelle du cadastre, etc...) (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'usager exposé, etc...)</small>	



ANNEXE 2 : Plan de bornage

**DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU PORT**

Centre Ville

TERRAIN COMMUNAL

Avenue Ambroise de CROIZAT

PARCELLE AL. 1660

PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1/250
Carnet : 401 2006-120
Folios : 2008 71, 201 844
Date : 15/02/2023

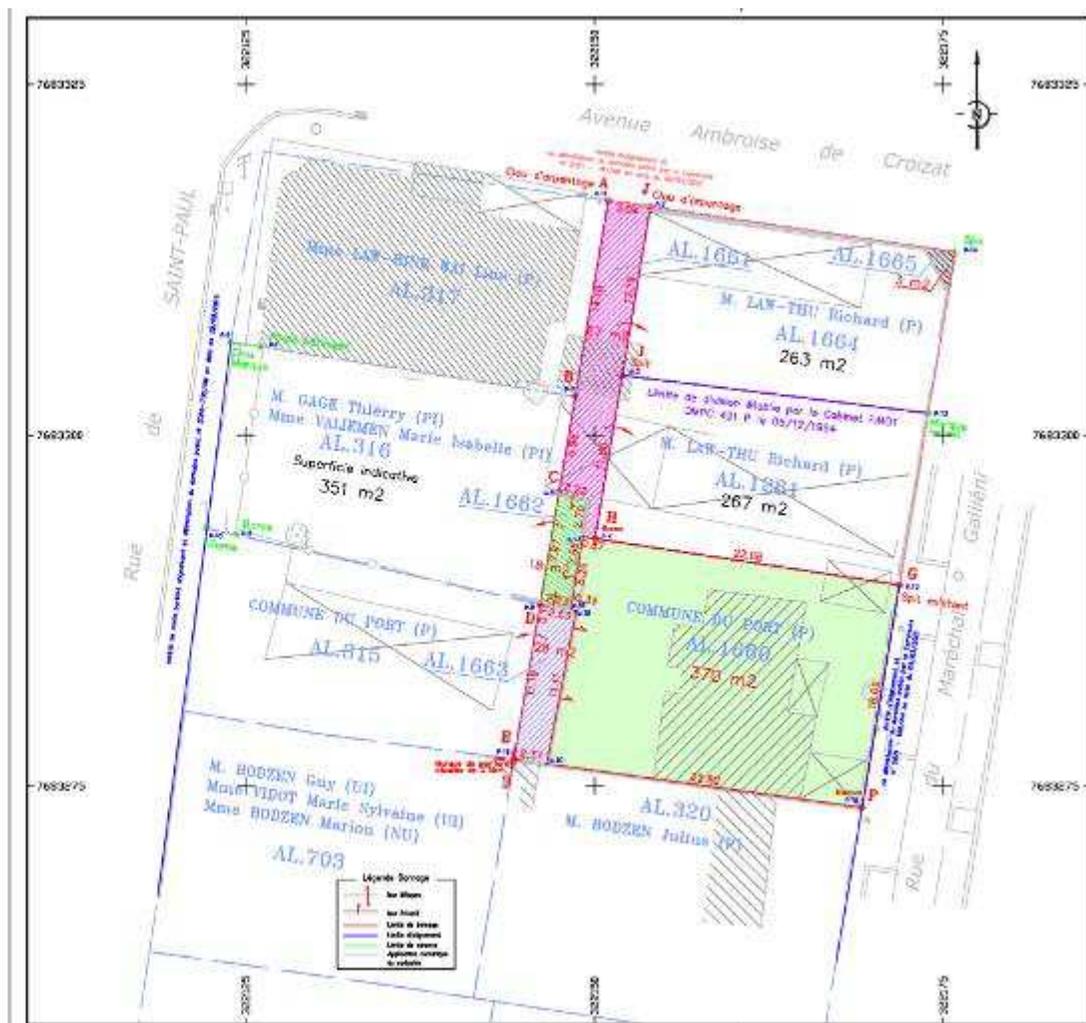
Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé.
Toute copie, réimpression ou utilisation non autorisée sans l'accord de SARL OIT est formellement interdite.

Norme	ISO 9002 projection UTM 40 Sud
Échelle	1/250
Adresse interne	Mégaquay
Précision relative	± 2 mm / 2 m
Méthode	Multilatérale

1	06/01/21	site à jour de bornage à limite de délimitation
2	14/05/21	Multilatérale classique DAPD 120 M

Sarl OIT
Géomètres Topographes
Géomètres - Expert

3 Avenue Théodore Deshayes - 97420 Le Port
Tel : 03 62 62 10 15
www.oit.m
oit@oit-geometrie-expert.fr



ANNEXE 3 : Avis financier du Domaine



7300-I-SD



Direction Générale Des Finances Publiques
Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion

Le 30 décembre 2021

Pôle d'évaluation domaniale

7 Avenue André Malraux CS 21015
97744 Saint-Denis CEDEX 9

téléphone : 02 62 94 05 88

mél. : drfip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Patrice FRADIN

téléphone : 06 92 26 00 37

courriel : patrice.fradin@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 6507189

Réf OSE : 2021-97407-79752

Le Directeur Régional des Finances
Publiques de la Réunion

à

Commune du Port
M. Salim TIMOL

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

Désignation du bien : Parcelle bâtie cadastrée AL 1660 (partie de ex AL 319)

Adresse du bien : Rue Maréchal Galliéni - 97420 LE PORT

Département : La Réunion

Valeur vénale: 124 000 0 € assortie d'une marge d'appréciation de ± 10 %





1 - SERVICE CONSULTANT

Consultant : Commune du Port

affaire suivie par : M. Salim TIMOL

2 - DATE

de consultation : 25 octobre 2021

de réception : 25 octobre 2021

de visite : actualisation

de dossier en état : 25 octobre 2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession à la famille occupante.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Emprise de parcelle de terrain d'une superficie de 370 m² cadastrée AL 1660 suivant DA N°1768M établi par la Sarl OIT.

Les occupants étant propriétaires des constructions, la Mairie sollicite l'actualisation de l'évaluation de la parcelle nue afin de régulariser la situation des occupants.



5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune du Port

6 - URBANISME - RÉSEAUX

PLU du 02/10/2018

Zonage : Uc - réseaux présents

PPR et PPRT : néant

7-DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

124 000 € assortie d'une marge d'appréciation de ± 10 %.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

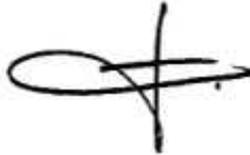
-

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion.

-

Pour le Directeur régional des Finances publiques
et par délégation,



-

-

-

Patrice FRADIN
Inspecteur des Finances Publiques

-

ANNEXE 4 : Courriel du notaire

De: "Service Immobilier" <immobilier.97415@notaires.fr>
À: <david.dereuse@ville-port.re>
Date: 30/12/2022 09:19
Objet: Envoi projet PSV -- Vente One du Port / CHANE-KWONG-MAT. Parcelle AL 1660 (seule)

Bonjour Monsieur DEREUSE,

Nous venons à vous dans le cadre du dossier visé en objet après vérification du titre que vous nous aviez adressé.

Nous vous prions de bien vouloir trouver le projet de promesse en PJ afin que vous puissiez nous faire part de vos observations.

Nous vous précisons en outre avoir relevé que la délibération n'a été établie que du chef de Monsieur CHANE KWONG MAT, hors ce dernier, étant marié sous le régime de la communauté, fait nécessairement l'acquisition avec son épouse ; aussi, nous vous remercions de bien vouloir prévoir une délibération rectificative.

Vous souhaitant bonne réception des présentes et vous remerciant par avance de votre retour,

Bien cordialement,

SERVICE IMMOBILIER



LEX EST QUODCUMQUE NOTAMUS

12 BIS AV. DE LA COMMUNE DE PARIS - 97420 LE PORT
 TEL : 0262 43 96 70 - FAX : 0262 43 96 94

Étude ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 17h30
 et le vendredi de 8h30 à 13h00

INFORMATIONS

Les Notaires ne sont plus autorisés depuis le 1^{er} janvier 2015 à accepter ou à établir des chèques impôt de € 3.000 +. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISÉS.
 Pour l'envoi de chèques de virement, nous devons impérativement recevoir un RIB signé par vous.
 Membre d'une association agréée par l'Administration fiscale acceptant à sa tête le règlement des formalités par virement bancaire ou par chèques libellés à l'ordre.
 Les informations recueillies au sein de l'office notarial sont enregistrées dans un fichier informatisé par la SCP LES NOTAIRES DU PORT au LE PORT (97420), 12 bis avenue de la Commune de Paris, pour la gestion de votre dossier et la signature de votre acte authentique. Elles sont conservées pendant 75 ans et sont destinées aux notaires et aux collaborateurs.
 Comité adhérent à la loi « 1033 mutique et 1037bis » et au pouvoir notarial dans le cadre de la loi relative à la confiance et à la transparence de l'activité des professionnels de la consommation et à la libre initiative en matière de services des entreprises, 10 NOVEMBRE 2015 (L1033).



Pièces jointes:

Fichier: [ATT00004.txt](#)

Taille: 1k
 Type de contenu: text/plain

Fichier: [ATT00005.html](#) (Affiché en ligne)

Taille: 4k
 Type de contenu: text/html



ÉPOUX ou PÈRE (1)

Prénoms Yannick

Nom (2) **CHANE-KWONG-MAT**

Né (3) le 30 juin 1978

à heures

à Le Port (Réunion)

Fils (4) de (5) Jean-Yves CHANE-KWONG-MAT

et de (6) Françoise Marie-Claire FAUSTEN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (8)

L'officier de l'état civil
Sceau (9)

MENTIONS MARGINALES (7)

ÉPOUSE ou MÈRE (1)

Prénoms Nelly, Marie-Jessica, Stéphanie

Nom (2) **TITUS**

Née (3) le 9 mai 1980

à heures

à Le Port (Réunion)

Fille (4) de (5)

et de (6) Marie Gilberte TITUS

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (8)

L'officier de l'état civil
Sceau (9)

MENTIONS MARGINALES (7)

MARIAGE célébré à Le Port (La Réunion)

le 18 août 2007

à 16 heures 00

Il a été déclaré (10) qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 2007 / 000064

le 3 octobre 2020

MENTIONS MARGINALES (7)

L'officier de l'état civil
Sceau

M. CADET

ANNEXE 5 : Extrait de la délibération n°2022-116 du 02/08/2022

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 9

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2022-116

**CESSION D'UN TERRAIN
COMMUNAL SEUL CADASTRE
AL 1660, SIS LA RUE MARECHAL
GALLIENI, A MONSIEUR
YANNICK CHANE KWONG MAT**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 25 juillet
2022.

- la liste des délibérations a été
affichée le 3 août 2022.

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 2 août 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le deux août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale faite par le Maire et sous la présidence de Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, en remplacement du Maire empêché.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Olivier Hoarau Maire par M. Franck Jacques Antoine, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint par M. Jean Max Nages, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe par M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe par M. Henry Hippolyte, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe par Mme Brigitte Laurestant, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Véronique Bassonville par Mme Aurélie Testan, Mme Honorine Lavielle par Mme Garcia Latra Abélard, Mme Pamela Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mmes Claudette Clain Maillot, Firose Gador, Patricia Fimar à 17 h 10, (affaire n° 2022-105) et M. Zakaria Ali à 17 h 13 (affaire n° 2022-105).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Danila Bègue, M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau et Mme Valérie Auber.

LE MAIRE



Annick Le Toullec
Pour le Maire empêché
La Première Adjointe
Annick LE TOULLEC

Affaire n° 2022-116

**CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SEUL CADASTRE AL 1660,
SIS LA RUE MARECHAL GALLIENI,
A MONSIEUR YANNICK CHANE KWONG MAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la situation de la parcelle bâtie cadastrée AL 1660 au plan communal ;

Vu l'avis financier du Domaine établi le 30 décembre 2021 sur ledit terrain, seul ;

Vu les termes de la négociation aboutie avec l'acquéreur, notamment l'inscription à l'acte authentique de vente d'un droit d'usage et d'habitation au profit de Madame Ange-Marie Faustin, son aïeule ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 20 juillet 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 août 2022 ;

Considérant que les constructions, à usage d'habitation, édifiées sur ladite parcelle, sont la propriété de Madame Ange-Marie Faustin ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la cession du terrain communal, seul, cadastré section AL 1660, sis à Le Port, 30 rue Maréchal Gallieni, à Monsieur Yannick Chane Kwong Mat, au prix de 124 000 € HT conforme à l'avis du Domaine ;

Article 2 : de dire qu'un droit d'usage et d'habitation sera inscrit à l'acte de vente, au profit de Madame Ange-Marie Faustin, son aïeule ;

Article 3 : de fixer au 15 juillet 2023 au plus tard, la date de réalisation de la vente par acte authentique ;

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 974-219740073-20230309-DL_2023_037-DE

S²LOW

Envoyé en préfecture le 08/08/2022

Reçu en préfecture le 08/08/2022

Affiché le

ID : 974-219740073-20220802-DL_2022_116-DE

S²LOW

Article 4 : de préciser que les frais de réalisation de la vente seront supportés par le vendeur, hors du prix de la vente ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Pour le Maire empêché



[Signature]

La Première Adjointe

Annick LE TOULLEC

**CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL
CADASTRE AL 1660, SIS LA RUE MARECHAL GALLIENI,
A MONSIEUR YANNICK CHANE KWONG MAT**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet de cession d'un terrain communal, cadastré section AL 1660, d'une contenance de 370 m², sise à Le Port, rue Maréchal Gallieni, à Monsieur Yannick Chane Kwong Mat, dans le cadre d'un projet d'habitation principale.

Par courrier réceptionné en mairie le 03 septembre 2018, Monsieur Yannick Chane Kwong Mat s'est adressé à la Ville afin d'acquérir le terrain communal, anciennement cadastré section AL 319, sur lequel la famille de sa grand-mère, Madame Ange-Marie Faustin, a édifié des constructions à usage d'habitation. Monsieur Chane Kwong Mat souhaite ainsi régulariser la situation d'occupation sans titre de son aïeule et engager les travaux de réhabilitation de la construction existante.

Madame Faustin occupe le terrain communal, sis au 30 rue Maréchal Gallieni, depuis les années 1950. Agée, cette dernière souhaiterait qu'un de ses enfants ou petits-enfants puisse faire l'acquisition du terrain seul, les constructions lui appartenant, avec un droit d'usage et d'habitation à son profit.

Par courrier du 16 octobre 2018, la Ville a formulé un accord de principe au pétitionnaire en vue de lui céder la parcelle avec un droit d'usage et d'habitation au profit de sa grand-mère.

Par courrier du 04 avril 2019, la Commune a indiqué le montant estimatif de la transaction, en vue d'obtenir l'accord de principe de Monsieur Chane Kwong Mat sur la poursuite de la transaction. Sur la base de cet accord, elle a sollicité l'intervention de son géomètre-expert pour réaliser le découpage et le bornage du terrain.

Aujourd'hui, la parcelle à céder est cadastrée section AL 1660 et dispose d'une contenance de 370 m². La valeur vénale du terrain (seul) a par ailleurs été fixée, par le service du Domaine, à 124 000 € HT en date du 31 décembre 2021. En outre, cette parcelle étant située en zone urbaine « Uc » du plan local d'urbanisme, elle est parfaitement desservie par l'ensemble des réseaux publics (assainissement, eau potable, etc.).

L'offre définitive de vente a été adressée à Monsieur Chane Kwong Mat par courrier du 20 juin 2022, qui l'a accepté.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la cession du terrain communal (seul) cadastré section AL 1660, sis à Le Port, 30 rue Maréchal Gallieni, à monsieur Yannick Chane Kwong Mat, au prix de 124 000,00 € HT ;
- de dire qu'un droit d'usage et d'habitation, au profit de madame Ange-Marie Faustin, sera inscrit à l'acte de vente ;
- de fixer au 15 juillet 2023 au plus tard, la date de réalisation de la vente par acte authentique ;
- de dire que les frais de réalisation de la vente sont supportés par l'acquéreur, en sus du prix de vente ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 974-219740073-20230309-DL_2023_037-DE



Envoyé en préfecture le 08/08/2022

Reçu en préfecture le 08/08/2022

Affiché le

ID : 974-219740073-20220802-DL_2022_116-DE



Pièces jointes :

- Extrait du plan cadastral modifié,
- Plan de bornage,
- Avis du Domaine,
- Courriers échangés.